

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 902

Artikel: Femmes : société de consommation cherche ménagères qualifiées
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018112>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(*réd*) Notre société est de plus en plus exigeante vis-à-vis des ménagères: les contraintes de l'écologie requièrent un savoir-faire et provoquent un surcroît de travail. La mécanisation des tâches ménagères a simplifié certains travaux, mais a aussi élevé le niveau d'exigence en matière de propreté. La femme qui désire, ou qui doit travailler, se retrouve vite piégée: elle devra le plus souvent se contenter d'une activité accessoire, peu rémunérée et sans possibilité d'ascension sociale, afin qu'elle dispose encore du temps nécessaire pour s'occuper des enfants et du ménage.

FEMMES

Société de consommation cherche ménagères qualifiées

Car il faut maintenant savoir soigner sans abuser des médicaments, cuisiner sain et équilibré, organiser le temps libre pour l'épanouissement de chacun, et en plus jouer le rôle du chauffeur pour que les enfants puissent suivre toutes les activités qu'ils désirent. Ce qui était *travail*, devient de plus en plus *métier*, avec ses connaissances spécifiques, ses contraintes. Le refus de la loi sur l'assurance-maternité en décembre dernier semble pourtant montrer que les Suisses ne sont pas prêts d'adapter leurs structures sociales.

Comment sortir de la contradiction séculaire entre travail de production et travail de reproduction? C'est le sujet du dossier de *Femmes suisses* du mois d'avril, ainsi que d'un prochain colloque organisé à Genève par le Collège du travail. ■

Femmes suisses, case postale 323, 1227 Carouge. Tél.: 022 42 03 15.
A société polluante, ménagère performante. Colloque organisé par la Fondation Collège du travail, les 29 et 30 avril à Genève. Renseignements: Collège du travail, 11 rue des Maraîchers, 1205 Genève. Tél.: 022 28 64 95.

DROIT D'ASILE

Propositions pour une nouvelle approche

Marie-Claire Caloz-Tschopp et Denis von der Weid, du Comité suisse de défense du droit d'asile (CSDDA) ont répliqué, dans DP 899, à l'article de Jean-Christian Lambelet paru dans la rubrique «L'invité de DP» (n° 897). Ils présentent aujourd'hui un certain nombre de propositions relatives à l'asile. (Titre et sous-titre sont de la rédaction.)

Il est habituel de penser en opposant les «nationaux» et les «non nationaux» (les Suisses et les étrangers en Suisse), la politique intérieure et internationale. Il est courant de séparer l'asile, l'immigration et les rapports économiques et diplomatiques avec les pays d'où proviennent les réfugiés. Les restrictions au principe d'universalité sont appliquées aux populations du «Sud», mais non à celles du «Nord». Les mesures de politique intérieure se définissent uniquement en terme humanitaire, ou de répression. Les mesures de coordination inter-étatiques se résument à l'installation d'une internationale de la «dissuasion» de moins en moins contrôlée par les démocraties. Le rôle du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et des agences spécialisées est confiné à des interventions palliatives. Les problèmes mondiaux complexes continuent pourtant à être abordés par des structures mentales «nationales» et partielles.

Une reconversion de la pensée

Dans la «gestion» des étrangers, comme dans d'autres secteurs de la vie politique suisse, on constate une assimilation de la société civile à l'Etat, impliquant une collaboration non conflictuelle des citoyens. Or, il y a conflit et il n'est plus acceptable que la définition, les décisions et la mise en œuvre de la politique d'asile (comme de la politique vis-à-vis des étrangers) soient du ressort d'une autorité de police — le Département fédéral de justice et police (DFJP) et les polices cantonales. Nos propositions ne sont pas des attaques contre Elisabeth

Kopp et Peter Arbenz, mais visent une reconversion de la pensée et des modes d'action, ainsi que des changements structurels. Ils sont possibles en Suisse aujourd'hui, si un désir de démocratie existe.

Nous proposons donc de :

1. *Résister à l'Etat policier* pour renforcer la société civile et la démocratie. Tout d'abord, précisons qu'une résistance non violente s'impose lorsque le droit d'asile et les droits fondamentaux sont violés par le DFJP et les instances de police cantonales. Mais si une telle résistance n'est pas accompagnée d'actions pour des changements structurels, elle risque d'être prise dans la même logique qu'elle tente de combattre, et le conflit risque de dégénérer.

2. *Instaurer une commission de recherche et d'éthique suisse* indépendante du DFJP et du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Vu la subordination inquiétante, dans la politique officielle d'asile et vis-à-vis des étrangers, de la pensée et des valeurs aux intérêts économiques, politiques et policiers, nous proposons la constitution d'une telle commission. Son mandat serait de promouvoir une réflexion et un débat publics en Suisse pour élaborer les connaissances et les valeurs fondant les pratiques face au phénomène de la mondialisation de l'exil.

3. *Remettre la responsabilité officielle de la politique d'asile au DFAE*. L'asile ne pouvant plus être traité comme un problème exclusif de politi-